

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEEES 183 Subvention à l'association LIBR'EST (3, rue Constant Berthaut – (20e) pour l'organisation du « Festival Esprits Libres ».

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association LIBR'EST domiciliée 3, Rue Constant Berthaut à Paris 20^{ème} ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association LIBR'EST (Dossier n° 2013_07366 n° SIMPA : 18490), dont le siège social est situé 3, rue Constant Berthaut – 75020 Paris, pour l'organisation du « Festival Esprits Libres».

Article 2 : La dépense correspondante de 5 000 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne P004 (VF 55003).